

Les conditions d'utilisation

MobiliTIS, pour qui ?

Les bénéficiaires du service MobiliTIS sont les personnes :

- Résidant **exclusivement** dans les communes desservies par les lignes régulières TIS.
- Titulaires de la carte d'invalidité à 80 % et ne pouvant utiliser les transports en commun existants.

MobiliTIS, comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de notre service MobiliTIS, merci de retourner le **coupon-réponse** dûment rempli afin de recevoir le dossier d'inscription.

Pour cela, vous devez fournir :

- **Une photocopie de votre carte d'invalidité à 80 %.**
- **Un certificat médical** attestant du caractère moteur du handicap et de l'impossibilité pour la personne transportée d'utiliser les transports publics existants.

Après acceptation du dossier, **une carte MobiliTIS** sera adressée au domicile du bénéficiaire, attestant de son inscription au service.

mobiliTIS comment ça marche ?

Dessertes et jours de fonctionnement

MobiliTIS est assuré au départ des communes du département desservies par les lignes régulières figurant dans le guide TIS à l'exception des communes de Le Mans Métropole. MobiliTIS fonctionne du **Lundi au Samedi**.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce nouveau service, le département a été « découpé » en **6 secteurs** selon leurs dessertes en lignes régulières. Les 2 véhicules MobiliTIS desservent alternativement ces secteurs selon les jours.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Secteurs desservis par :	Véhicule 1	A	C	E	A	C	E
	Véhicule 2	B	D	F	B	D	F



Les horaires de fonctionnement :

Le matin : • Arrivée au Mans : 09h00
• Départ du Mans : 11h15
L'après-midi : • Arrivée au Mans : 14h30
• Départ du Mans : 17h30

Pour réserver vos déplacements

Vous pouvez réserver votre déplacement au plus tôt **7 jours à l'avance et au plus tard la veille** jusqu'à 12h00, (le samedi jusqu'à 11h00 pour un déplacement le lundi) auprès de la Centrale de mobilité au

0 805 800 160

La Centrale de mobilité est ouverte :

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.

Le samedi

de 8h30 à 11h00.

MobiliTIS, les tarifs

Les tickets sont vendus à l'unité avec une réduction de **35 %** sur la base de la tarification zonale TIS en vigueur. L'accompagnant, lorsqu'il est obligatoire, bénéficie également de la **réduction de 35 %**.

Tarifs en vigueur* (réduction 35 % incluse) :

- Déplacement dans 1 zone : 1,60 €
- Déplacement dans 2 zones : 2,10 €
- Déplacement dans 3 zones : 2,85 €
- Déplacement dans 4 zones : 3,40 €
- Déplacement dans 5 zones : 4,20 €
- Déplacement dans 6 zones : 5,25 €

* tarifs en vigueur du 1er septembre 2004 au 30 août 2005

Quelques règles pour un bon fonctionnement.

Afin de vous proposer le meilleur service, voici quelques règles à respecter :

- Lors de votre appel téléphonique, bien préciser l'adresse de prise en charge et d'arrivée.
- Préciser si vous êtes accompagné ou non.
- Penser à vous munir de votre carte d'adhésion MobiliTIS.
- Si vous souhaitez annuler votre réservation, vous pouvez le faire jusqu'à la veille de votre déplacement avant 12h00 et le samedi avant 11h00.